

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT POUR L'EXERCICE 2013

Il me fait plaisir de vous transmettre, à titre de maire nouvellement élu, un rapport sur la situation de la municipalité de Saint-Aubert.

RÉSULTATS FINANCIERS 2012 :

Les états financiers clos le 31 décembre 2012 illustrent un excédent des revenus sur les dépenses de 77 014\$, portant ainsi le surplus accumulé disponible de la municipalité à 238 929\$. Ces états financiers dressés conformément aux normes comptables, représentent, selon la firme de vérificateurs Raymond Chabot Grant Thorton, la situation financière de la municipalité.

Au 31 décembre 2012, la dette de la municipalité s'élevait à 1 643 836 \$.

RÉSULTATS PRÉVISIONNELS 2013 :

Nous croyons que pour l'année 2013, nous devrions connaître un léger surplus financier sur les opérations courantes.

PRINCIPALES RÉALISATIONS 2013 ET PRÉVISIONS 2014:

ENTRETIEN DES CHEMINS ET ROUTES :

Nous avons effectué au cours de l'exercice 2013 l'entretien de différents chemins et rues de la municipalité. De plus, nous avons procédé à des travaux de rapiéçage de pavage sur plusieurs chemins principaux.

Pour 2014, nous envisageons consacrer nos efforts à l'amélioration du réseau routier en général. Nous procéderons, dans un premier temps, à un inventaire des travaux à effectuer et nous dresserons un programme de réfection des chemins et routes qui tiendra compte de la capacité de payer des contribuables. Toutefois, nous nous devons de faire un effort important afin de mettre à niveau le réseau routier municipal tant au niveau du secteur village que celui du lac Trois-Saumons.

DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU PIEDMONT :

La dernière phase du Développement du Piedmont connaît déjà une bonne popularité et plus de la moitié des terrains ont déjà trouvé preneurs, les nouvelles résidences sont déjà érigées ou en voie de l'être dans un avenir rapproché.

En 2013, nous avons inauguré la «Villa du Piedmont», résidence pour personnes retraitées autonomes et semi-autonomes, et nous croyons sincèrement que cet immeuble répond bien aux besoins exprimés par la population. Il faut rappeler que la municipalité a investi plus de 400 000\$ dans la réalisation de ce projet.

Nous avons récemment mandaté la firme BPR afin de connaître exactement la capacité de nos étangs aérés à recevoir de nouvelles résidences ou immeubles à multi-logements.

Enfin, à cet item, la municipalité a procédé à un appel d'offres visant à construire des bordures de rues et effectuer la pose de pavage. Ces deux items seront réalisés dès la fin du printemps 2014.

RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES LOISIRS :

Après plus de 40 ans d'existence, l'état du Centre des loisirs municipal nécessitait certaines réparations.

C'est ainsi que la Corporation de Développement Communautaire de Saint-Aubert inc., en collaboration avec la municipalité, a entrepris des réparations majeures aux installations de loisirs actuelles. Le bâtiment sera isolé, rénové et recouvert d'une nouvelle finition extérieure. De nouvelles facilités seront aménagées à l'intérieur pour le mieux-être de la population. Le système d'éclairage du terrain de balle et de la patinoire extérieure devenu lui aussi désuet au fil des ans sera complètement remplacé.

L'évaluation totale de ce projet est de 222 590\$. Toutefois, la Corporation de Développement Communautaire a obtenu une subvention «Développement Économique Canada» d'un montant de 104 050\$. La MRC de l'Islet, via le programme du «Pacte rural», a contribué pour une somme de 50 000\$. Le solde du coût du projet sera absorbé par la Corporation de Développement Communautaire et la municipalité de Saint-Aubert.

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES :

Conformément au règlement adopté par le conseil afin de se donner la compétence pour l'inspection et la vidange des installations septiques sur l'ensemble du territoire de la municipalité, les premières vidanges collectives ont été effectuées à l'automne 2012. Dans son ensemble, les opérations se sont bien déroulées et la majorité des contribuables se sont déclarés satisfaits du service offert. Tel qu'il avait déjà été mentionné au cours des derniers mois, le système est en rodage et il comporte certaines lacunes que nous essayerons de corriger le plus tôt possible.

Nous poursuivrons en 2014 avec cette opération et nous informerons adéquatement la population des modifications apportées.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :

Le conseil municipal a récemment adopté le nouveau schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et il entend bien se conformer aux objectifs poursuivis ainsi qu'aux exigences du document tant au niveau de la prévention, de la formation, de la qualité des équipements et du service offert.

Pour 2014, nous poursuivrons le dossier de la relocalisation de la nouvelle caserne et espérons pouvoir arrêter notre choix sur le type de bâtiment ainsi que le budget qui y sera alloué.

Afin d'assurer une protection adéquate des citoyens qui font appel aux services d'urgence, la municipalité procèdera dès le printemps 2014, sur tous les chemins municipaux à l'exception du périmètre urbain, à l'installation d'une numérotation civique adaptée. Cette signalisation réfléchissante sera installée en bordure de l'emprise des routes de manière à permettre aux services d'urgences, tels police, ambulance, pompiers et autres de repérer facilement le bâtiment recherché.

PROJET DE CIRCUIT VÉLO ET BELVÉDÈRE AU LAC TROIS-SAUMONS :

Tel que déjà mentionné, la municipalité poursuit son projet d'aménagement d'un circuit cyclable au lac Trois-Saumons. Pour l'aménagement des haltes vélos ainsi que du belvédère, la municipalité a reçu une subvention de 50 000\$ du pacte rural de la MRC de l'Islet. Cette dernière arrivant à échéance à l'été 2014, le conseil entend bien finaliser ce dossier dans les délais respectifs. Ce projet est important pour la municipalité afin de créer une certaine amorce à la mise en place d'une industrie touristique de base destinée à promouvoir cette magnifique partie de notre région.

POLITIQUE FAMILIALE ET DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS :

La municipalité de Saint-Aubert a adopté en 2013 sa politique familiale et est devenue également une amie des aînées.

Au cours de 2014, le conseil aidé du Comité de la famille, mettra en œuvre l'ensemble de son plan d'action. Toutes les catégories d'âge seront touchées par ces activités.

AMÉLIORATION DU CENTRE DU VILLAGE :

La municipalité a autorisé la démolition du bâtiment situé au 41 rue Principale ouest au cours de l'exercice 2013.

Durant les prochains mois, le conseil étudiera les options qu'il possède afin de donner à ce terrain vacant une vocation devant permettre d'améliorer l'aspect visuel et pratique du centre du village.

LISTE DES CONTRATS SUPÉRIEURS À 25 000 \$:

En cours d'exercice, le conseil a octroyé différents contrats dont chacun pris individuellement ou un ensemble de contrats ou de factures pour un même fournisseur, ont totalisé une somme supérieure à 25 000 \$:

FOURNISSEURS	OBJET DU CONTRAT	MONTANT
Fortin et Fournier inc.	Fourniture et transport de gravier	25 945 \$
Campor Environnement inc.	Vidange des fosses septiques	59 413 \$
Pétrole JMB inc.	Produits pétroliers	71 337 \$
Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie	Disposition des matières résiduelles	46 309 \$
Groupe Ultima – MMQ	Assurances générales	35 378 \$
SSQ – Groupe Financier	Assurances groupes	42 633 \$

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS :

Conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux ainsi qu'aux dispositions du règlement de la municipalité concernant la rémunération des élus municipaux, nous vous informons de la rémunération versée en 2013 aux membres du conseil pour avoir rempli leurs fonctions aux bénéfices de la municipalité de Saint-Aubert :

Maire :	Salaire :	8 650 \$
	Allocation de dépenses	4 325 \$
Conseiller :	Salaire :	2 884 \$
	Allocation de dépenses :	1 442 \$

ÉTAPES IMPORTANTES :

Le Conseil municipal préparera au cours des prochaines semaines les prévisions budgétaires de l'exercice 2014.

Parmi les dossiers énumérés précédemment, plusieurs sont majeurs et tous nécessiteront un investissement plus ou moins important de la part de la municipalité. Des choix devront donc être effectués par le Conseil et avant d'entreprendre d'autres projets, nous devons terminer ceux énoncés précédemment.

Toutefois, en respectant la capacité de payer des contribuables, nous tenterons de répondre à un maximum d'attentes des citoyens et rendre à la collectivité les meilleurs services possibles.

En terminant, je tiens à remercier la population pour la confiance témoignée lors de la dernière élection.

Le maire,

Yvon Fournier